

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. II No 5

Montréal, Mai 1896

50 cts par an

Nos Membres Fondateurs

En parlant de notre prochaine convention (voir article du mois d'avril), et du Conseil Général qui y tiendra ses assises, nous sommes naturellement amenés à dire un mot de nos membres fondateurs. Ils composent, pour cette année du moins, un des éléments du Conseil Général.

A défaut d'autres raisons pour étudier ce rouage important, nous y serions tenus par la reconnaissance. Nous n'avons point oublié, en effet, et nous ne voulons pas oublier le service signalé qu'ils ont rendu à notre société, en lui donnant, dès sa naissance, une base solide, une garantie efficace, qui n'a pas été une des moindres causes de notre succès et du bon accueil fait à nos démarches pour le recrutement de nos adhérents.

On parlait avec confiance de l'Alliance Nationale parce que l'on savait que des hommes sérieux, des hommes qui voulaient le bien et étaient en mesure de le faire, avaient pris leur disposition pour l'organiser sur des bases solides et pour assurer ses premiers pas. Ils l'avaient fait sans ostentation, sans tapage. Mais on savait que leurs engagements seraient tenus et ceci suffisait pour donner un crédit des plus solides à l'Alliance Nationale.

Il ne pouvait en être autrement. Car il suffit de lire la liste de nos membres fondateurs pour voir que tous ces hommes avaient un même but le développement de nos Sociétés de Bienfaisance, une même pensée, l'affirmation de nos aspirations nationales. Il y a, en effet, ceci de remarquable, c'est que le groupe d'hommes d'élite qui s'est formé à cette occasion, comprenait des personnes très-versées dans l'administration intime de nos sociétés de bienfaisance, en dehors de leurs qualités exceptionnelles comme hom-

mes d'affaires. Il nous plaît de citer dans cette catégorie :

M. H. Laporte, qui avait été président de l'Union St-Vincent, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et est encore à la tête d'une maison des plus importantes de cette ville dans l'importation.

M. J. Contant, ex-président des Unions St-Pierre et St-Joseph et qui est aujourd'hui président de la Chambre de Commerce de Montréal, et dirige unes des principales pharmacies de notre ville.

Le docteur Cypihot qui avait exercé les fonctions de Haut-Médecin dans la Société des Forestiers Indépendants.

Messieurs A. C. Décary et J. B. A. Martin, tous les deux anciens présidents de l'Union St-Joseph de Montréal.

MM. S. D. Vallières et N. Lapointe, le premier, ancien président et le second censeur de la Société des Artisans Canadiens-Français.

Nous pourrions encore citer plusieurs noms de membres de sociétés canadiennes-françaises, de l'Ordre des Forestiers Catholiques et la C. M. B. A., mais nous nous contenterons de mentionner la société qui à le plus fait sous ce rapport.

L'Union St-Joseph de St-Henri est la société qui a fourni le contingent le plus nombreux de mutualistes d'expérience. Citons entre autres Révérend R. C. Décary, curé et fondateur de cette dernière société, MM. T. J. Aquin, F. Dagenais, L. Z. Mathieu, O. David, F. St-Germain, A. C. A. Bissonnette, E. J. Hébert, A. Montbriand et L. J. D. Papineau, qui avaient tous occupés à des titres divers les principaux postes d'officiers de cette société.

Si, maintenant, nous considérons les situations respectives de chacun de ces membres fondateurs, nous voyons que, dans les professions libérales, ils sont aux premiers rangs, comme le prouvent les noms de M. S. Beau-

din, C. R., notre aviseur légal, C. A. Geofrion, C. R. et M. P. ; G. Lamothe, C. R. ; L. A. Lavallée ; S. Lachapelle, M. P. ; L. A. G. Jacques ; J. E. Normand, M. P. P. ; J. Descaries, C. R. ; J. U. Lalonde ; L. G. Girard ; L. N. Delorme, etc., etc.

Ils se sont encore recrutés, nos membres fondateurs, dans les hommes de finance et de commerce comme il suffira de s'en convaincre en parcourant la liste que l'on connaît. Nous avons déjà cité MM. Laporte et Contant, tous deux présidents et ex-président de notre Chambre de Commerce Canadienne. Ajoutons à ces noms ceux de MM. J. X. Perreault et D. Parizeau, M. P., anciens présidents de la même Chambre de Commerce ; de MM. J. R. Savignac et P. Dubuc, deux de nos échevins, de M. Wilson, notre vice-président, A. St-Cyr, notre sympathique trésorier ; MM. E. Hurtubise, L. J. O. Beauchemin, J. Lamoureux, J. M. Fortier, C. N. Catelli, N. Barsalou, J. E. L. S. Lavallée-Poussin, ancien agent consulaire de Belgique, N. F. Bédard, etc., etc., tous ayant fait, avec distinction, leur marque dans la branche d'industrie qu'ils ont choisie.

Il serait, on le comprend de reste, trop long d'énumérer ici la liste des 103 noms de nos membres fondateurs et nous engageons nos lecteurs à s'y reporter.

Pourquoi rappeler tous ces détails, nous dira-t-on ? C'est qu'il convient de reconnaître que le concours et l'aide de nos membres fondateurs ont été les principales raisons de nos succès. Nous l'avons déjà indiqué. Nous acquittons un devoir de reconnaissance, car nos membres fondateurs ont rendu un service immense à l'Alliance Nationale. C'est eux, en effet, qui ont aidé nos premiers pas, et par le prestige de leur nom créé notre crédit, en acceptant une responsabilité qui n'était pas moindre de \$10,000. Nous ne voulons pas être considérés comme des ingrats et il n'est que juste, ayant assumés une part de risques, ayant consentis des sacrifices, ces membres reçoivent aujourd'hui de la part de la Société qui, grâce à leur zèle, a prospéré et réussi, l'expression de nos remerciements.

On ne doit pas oublier qu'en s'imposant ces sacrifices, ils ne devaient recevoir aucun avantage et, en fait ils n'en ont reçu aucun. Bien plus, lorsque l'on a pris la décision de fonder une *Revue*—pour mettre en relation plus intimes les Cercles avec le Bureau Exécutif— et pour resserrer les liens entre tous les membres d'une manière plus profonde, ils se sont empressés de venir en aide

à cette création, en formant une source de revenus dont nous avons bénéficié.

C'est, ajoutons-le, qu'ils avaient bien compris qu'en fondant l'Alliance Nationale, ils répondaient à un besoin pressant pour notre pays. Ils avaient senti que le nombre des sociétés étrangères qui venaient, chez nous même, distraire nos épargnes, et se les approprier, sans offrir les garanties que pouvait seule donner une société nationale, allait toujours en augmentant. C'était un drainage de nos capitaux dont profitait nos voisins, au grand préjudice de nos industries et de notre commerce. Nos membres fondateurs ont, de suite, deviné le danger que présentait une telle situation et ils ont cherché le remède. Or ce remède, nous pouvons dire, en toute vérité, qu'ils l'ont trouvé.

C'est là ce que nous ne devons pas oublier, ce dont nous devons garder une reconnaissance qui nous fera conserver leur souvenir avec une profonde émotion.

Ils sont nos vrais créateurs : de plus, ils sont les gardiens et les dépositaires des saines traditions que nous avons tout intérêt à maintenir, car ils sont les auteurs de nos statuts : statuts qui sont la fidèle expression de l'idée-mère de notre Société.

Voilà bien des titres à notre gratitude. Sachons la leur témoigner en suivant fidèlement la voie qu'ils nous ont tracée, et en nous inspirant de leur patriotisme, de leur désintéressement et de leur zèle pour la cause qui nous est chère.

Le Rosier

J'ai failli ne pas m'arrêter devant ce rosier ; j'aime beaucoup voir les roses, mais je n'aime pas en parler. On a tant abusé des roses ! Les Grecs ont dit cinq ou six jolies choses sur les roses ; les Latins ont traduit ces six jolies choses et y en ont ajouté trois ou quatre. Depuis ce temps, les poètes de tous les pays et de toutes les époques ont traduit, copié et imité ce qu'avaient dit les Grecs et les Latins, sans rien ajouter de leur côté. Ils ont même continué à appeler le mois de mai le mois des roses, sans songer que les roses fleurissent plus tôt en Grèce et en Italie que dans nos pays, où presque toutes les roses attendent le mois de juin pour s'épanouir.

N'êtes-vous pas ennuyé comme moi des amour éternelles du papillon et de la rose, amours qui du reste ne sont pas vraies ? Les papillons se posent sur les roses comme

sur toutes les fleurs, mais la rose est loin d'être une des fleurs qu'ils préfèrent. N'êtes-vous pas ennuyé, comme moi, des *teints de lys et de rose* dont on affuble les femmes, ce qui serait hideux? N'êtes-vous pas ennuyé comme moi des *belles* qui sont des *roses*; en un mot de toutes les fadeurs, de toutes les sottises dont ces pauvres roses ont été le prétexte? Je trouve honteux que nos poètes ne connaissent pas mieux la nature et toutes les splendeurs éternelles dont Dieu a doté notre séjour. Je n'en sais presque pas un qui n'ait montré, par la manière dont il parle et des fleurs, et des arbres, et de l'herbe, qu'il n'a jamais pris la peine de les regarder. Écoutez-les : ils se renferment dans trois ou quatre généralités banales qu'ils ont lues et qu'ils répètent en synonymes.

Ce sont des *prairies émaillées de fleurs*.

De quelles fleurs? de quelles couleurs sont-elles? Et au printemps et à l'automne, tout cela ne change jamais. Quelques-uns plus audacieux disent qu'elles sont de *mille couleurs*.

Les *bords fleuris des ruisseaux*!

Sont-ce les mêmes fleurs que celles qui émaillent les prairies? On n'en sait pas davantage. *Le zéphir qui se joue dans des bosquets*; le même *zéphir caresse la rose à demi éclose*.

Ceux qui écrivent en vers ne connaissent que la rose à *demi éclose*, à cause de la rime. Un novateur, il y a quatre cents ans, a risqué *fraîche éclose*; et on s'en est tenu là.

Tenez, voyez là-bas, d'un beau feuillage aigu comme des épées, voyez s'élever une longue tige portant d'un seul côté un bel épi de fleurs roses ou blanches, c'est un *glâieut*. Les poètes en parlent quelquefois, mais ils n'en savent qu'une chose, c'est que cela rime à *tilleut*; ils ne manquent jamais de les réunir, de mettre des *glâieuts* sous les *tilleuts*, ce que je ne ferais pour rien au monde dans mon jardin; mes pauvres glâieuts s'en trouveraient fort mal. C'est un grand bonheur qu'ils ne mettent pas les *tilleuts* sous les *glâieuts*; cela rimerait aussi bien.

Revenons à la rose. Nous ne l'appellerons pas *Reine des fleurs*; nous éviterons tous les lieux communs dont elle a été l'objet et dont elle a triomphé; regardons-la seulement, et disons ce que nous voyons. Il n'est pas de pays qui ne possède des roses, depuis la Suède jusque sur les côtes d'Afrique; depuis le Kamtschatka jusqu'au Bengale, jusque sur les montagnes du Mexique, la rose fleurit dans tous les climats, dans tous les terrains : c'est une des grandes prodigalités de la nature.

Le rosier devant lequel nous nous arrêtons est couvert de fleurs blanches.

D'autres ont des fleurs depuis le rose le plus pâle jusqu'au cramoié et au violet foncé; depuis le blanc jaunâtre jusqu'au jaune le plus éclatant et à la couleur capucine. Le bleu est la seule couleur que la nature lui ait refusée. Il y a très-peu de fleurs bleues.

Le bleu pur est un privilège qu'à quelques exceptions près, elle n'a accordé qu'aux fleurs des champs et des prairies. La nature est avare de bleu; le bleu est la couleur du ciel, elle ne la donne qu'aux pauvres, qu'elle aime avant tous les autres.....

A. KARR.

Les plus lourds impôts

L'impôt de la paresse! Combien ne pèse-t-il pas lourdement sur ces grands flandrins qui, au lieu de nourrir leur famille, vont flâner au soleil et ne savent rien faire.

L'impôt du jeu! Combien ne vide-t-il pas de poches, n'aplatit-il pas de bourses, ne fait-il pas de jeûnes et d'abstinences!

L'impôt de la pipe! Que de beaux et bons écus se dissipent en fumée! Autrefois, les riches seuls fumaient et ils n'en faisaient pas mieux; aujourd'hui, les ouvriers fument, les femmes fument, les bambins dès l'âge de huit ans fument.

L'impôt de l'inconduite! Celui là est trop connu; je passe, mais on comprend.

L'impôt du cabaret! Voulez-vous savoir ce qu'il coûte? Nous prenons par exemple l'Angleterre. Il se vend là—et on ne compte que ce qui se débite dans les cabarets—pour sept cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix francs d'eau de vie, genièvre et rhum.

Voilà bien les plus lourds des impôts. Votons tous pour leur suppression immédiate; chacun s'en trouvera mieux.—(*Journal de Huy.*)

A travers les Auteurs Célèbres

LA SOTTISE ET LA BÊTISE

La sottise est un ridicule choquant qui n'excite que le mépris. On s'en amuse avec malignité et on se plaît à le voir humilié, parce qu'il offense. La bêtise, au contraire, est un défaut innocent et naïf dont on s'amuse sans le haïr. On passerait sa vie avec

celui dont la bêtise est le caractère : la vanité s'en accommode, ou, pour mieux dire, elle s'y complait. Mais la sottise est pour l'amour-propre un ennemi d'autant plus importun, qu'il n'est pas digne de sa colère : aussi, dans la société, n'y a-t-il rien de plus fatigant. La sottise est la gaucherie de l'esprit qui se pique d'adresse ; l'ineptie de l'esprit qui se pique d'habileté ; la maussaderie de l'esprit qui prétend se donner des grâces ; la fausse finesse de l'esprit qui veut être malin ; la lourdeur de celui qui veut être léger ; surtout la suffisance de celui qui fait le capable. C'est une assurance hardie, qui va de bévue en bévue avec une pleine sécurité ; une vanité dédaigneuse qui se croit supérieure en toutes choses, et dont les prétentions, toujours manquées et toujours intrépides, sont le contraste perpétuel d'un orgueil excessif et d'une excessive médiocrité.

La bêtise est tout simplement une intelligence émue, une longue enfance de l'esprit, un dénûment presque absolu d'idées, ou une extrême inhabileté à les mettre en œuvre ; et, soit habituelle, soit accidentelle, comme elle nous donne sur elle un avantage qui flatte notre vanité, elle nous amuse sans nous causer ce plaisir malin que nous goûtons à voir châtier la sottise. Ainsi la sottise est comique et n'est point plaisante ; la bêtise, au contraire, est plaisante et n'est point comique.

(MARMONTEL.)

Réflexions de La Rochefoucauld

On n'est jamais si heureux, ni si malheureux, qu'on se l'imagine.

Pour s'établir dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paraître établi.

La vérité ne fait pas autant de bien dans le monde que ses apparences y font de mal.

Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des grandes.

Quelque différence qu'il paraisse entre les fortunes, il y a une certaine compensation de biens et de maux qui les rend égales,

Quoique les hommes se flattent de leurs grandes actions, elles ne sont pas souvent les effets d'un grand dessein, mais les effets du hasard.

L'homme croit souvent se conduire lorsqu'il est conduit ; et pendant que, par son esprit, il tend à un but, son cœur l'entraîne insensiblement à un autre.

Il n'y a point d'accidents si malheureux dont les habiles gens ne tirent quelque avantage, ni de si heureux que les imprudents ne puissent tourner à leur préjudice.

Rien ne doit tant diminuer la satisfaction que nous avons de nous-mêmes, que de voir que nous désapprouvons dans un temps ce que nous approuvions dans un autre.

La sincérité est une ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens ; et celle que l'on voit d'ordinaire n'est qu'une fine dissimulation pour attirer la confiance des autres.

Petit Enfant, Petit Oiseau

A mon cher petit Paul,

Petit enfant, petit oiseau !
Quand tu fredonnes dans ma chambre,
Je me crois en plein renouveau,
Fût-ce aux tristes jours de décembre.

Petit oiseau, petit enfant !
Les murs noirs, les pages méchantes,
L'ennui, le brouillard étouffant,
Tout s'éclaircit lorsque tu chantes.

Il fait soleil dans la maison
Sur chaque meuble où tu te poses ;
Ton sourire, à chaque saison,
Donne des lilas et des roses.

Je cesse un moment de souffrir ;
Tes baisers sont mes seules trêves.
Dans tes yeux, je vois se rouvrir
Le ciel clos de mes anciens rêves.

Des fleurs vives de ta gaieté
Dieu veut que ma force renaisse.
Sitôt que l'enfant a chanté,
Le père a repris sa jeunesse.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, MAI 1896

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et celle du mois courant. (Art. 196).

NOTES EDITORIALES

L'Alliance Nationale, c'est le présent et l'avenir!

Excellente, la situation de la Caisse des Malades du Cercle St-Henri avec sa réserve de \$600, accumulée en deux ans et demi.

La surabondance de matière nous oblige à ajourner au prochain numéro la publication des comptes rendus intéressants sur les opérations des cercles.

Les rapports reçus de différents Cercles indiquent une activité de bonne augure pour le concours. Le mois de juin promet d'être

un des plus forts de l'année pour l'admission des membres.

Avez-vous présenté votre ami à votre cercle? Avez-vous au moins fait admettre un nouveau membre dans la société depuis que vous jouissez de cet avantage?

Deux nouveaux prêts négociés pendant ce mois portent à \$43,900, les chiffres des placements à long termes effectués par le Conseil Général depuis trois ans. La boule grossit,

Profitez du temps des élections parlementaire pour présenter des candidats dans votre cercle. C'est encore le meilleur travail que vous pouvez faire dans l'intérêt de votre famille.

Les temps de crise et de chômage sont précisément ceux pendant lesquels on a besoin de protection. Ne vous laissez pas surprendre; vous le regretteriez peut être amèrement.

Le cercle par excellence sera celui qui méritera la bannière du Président Général, car il est certain que le désir de la conserver lui fera faire des prodiges de valeur qui le placeront au-dessus de tous ses émules.

Le concours se terminera le 30 juin. Ceux qui prétendent gagner leur insigne de sociétaire pour les fêtes de la prochaine convention du Conseil Général feront bien de se hâter à faire admettre deux nouveaux membres dans leurs Cercles.

Vienne la maladie la caisse de secours mutuels vous assistera, vienne la mort, votre famille sera à l'abri de la misère. Par delà le tombeau vous continuerez d'être la providence de votre famille, et de donner encore du pain à votre femme et à vos petits enfants. (R. P. Hamon).

Quels sont ceux qui mériteront la médaille d'honneur et le médaillon qui seront attribués aux plus vaillants travailleurs pendant le concours? Il est impossible de le prédire à cette heure. Ce que nous pouvons affirmer, cependant, c'est que les vainqueurs pourront porter ces magnifiques décorations avec orgueil.

Convention du Conseil Général

ORGANISATION DES FETES

ASSEMBLÉE DU GRAND COMITÉ

Le Comité d'organisation des fêtes de la Convention, composé des membres du Bureau Exécutif et des présidents des Cercles de la cité et de la banlieue de Montréal, a tenu sa première réunion et a complété ses travaux préliminaires.

L'assemblée avait été convoquée à la salle du Bureau Exécutif; mais l'assistance était trop nombreuse, et la réunion a eu lieu dans la magnifique salle de la Chambre de Commerce de Montréal, gracieusement mise à la disposition du Comité à cette occasion, par M. J. Contant, président de cette Chambre.

La plus grande cordialité a marqué les délibérations du Comité, et le projet soumis par le Bureau Exécutif de célébrer dignement la fête patronale de la Société au mois d'août prochain, a été approuvé avec enthousiasme. Tout le monde a compris que l'Alliance Nationale se doit à elle-même et qu'elle doit à ses membres de célébrer dignement sa fête patronale, et de recevoir convenablement les délégués et les membres des Cercles de la province qui nous feront l'honneur de se joindre à nous dans cette occasion. Aussi n'y a-t-il eu qu'une voix dans le Comité pour réclamer que des mesures efficaces soient prises pour conduire cette organisation à bonne fin.

Étaient présents à cette première réunion : MM. J. R. Savignac, T. Cypihot, A. C. Décary, F. G. Crépeau, J. Contant, A. St-Cyr, et L. J. D. Papineau, membres du Bureau Exécutif; MM. N. Lapointe, C.O.G., et A. Ladouceur, I.G., et les représentants de Cercles dont les noms suivent : MM. J. R. Crevier, A. Montbriand, R. Tourangeau, M. Perras, J. E. Clément, W. Blanchard, A. B. Baron, E. Houle, J. H. Hamelin, F. X. Roy, et L. G. Lapointe.

Le Dr T. Cypihot, Médecin en Chef, appelé au fauteuil, et les autres membres du Bureau Exécutif expliquèrent le but de l'assemblée, et tous les présidents de Cercles et les autres officiers du Conseil Général donnèrent leur plus chaleureuse adhésion au projet, et prirent l'engagement, pour eux et pour leur Cercle, de prêter un concours actif et efficace à cette organisation.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des membres du Comité pour se convaincre que l'organisation de ces fêtes a été confiée à des mains habiles et dévouées dont l'adhésion est une garantie de succès. L'entrain avec lequel le Comité a commencé son travail démontre bien que telle est son intention.

Le Comité a procédé à la nomination de ses officiers et à l'institution de trois comités : 1^o Le Comité de Réception; 2^o Le Comité de la Messe; 3^o Le Comité de la soirée et des amusements.

Les officiers du Comité sont : M. H. Laporte, P.G., président; M. A. C. Décary, M.B.E., vice-président; et MM. L. J. D. Papineau, S.G., et R. Tourangeau, prés. du Cercle Ville-Marie, secrétaires conjoints.

Les comités sont composés comme suit :

Le Comité de Réception : MM. A. C. Décary, M.B.E., J. E. Marcile, M.B.E., J. Lambert, jr., prés. du Cercle St-Louis, J. Godin, prés. du Cercle St-Paul, F. X. Roy, prés. du Cercle Maisonneuve, J. L. Crevier, vice-prés. du Cercle St-Joseph, et J. H. Hamelin, prés. du Cercle Jeanne d'Arc.

Le Comité de la Messe : MM. A. St-Cyr, T.G., F. G. Crépeau, M.B.E., J. E. Clément, prés. du Cercle St-Pierre, L. G. Lapointe, prés. du Cercle Bourget, A. Montbriand, prés. du Cercle Mont-Royal, W. Blanchard, prés. du Cercle St-Henri, E. Houle, prés. du Cercle St-Vincent, et M. Perras, prés. du Cercle Sacré-Cœur.

Le Comité de la Soirée et des Amusements : MM. J. R. Savignac, M.B.E., J. Contant, M.B.E., T. Cypihot, M.D.C., Alf. St-Cyr, T.G., L. G. Lapointe, prés. du Cercle Bourget, R. Tourangeau, prés. du Cercle Ville-Marie, Dr J. H. Garceau, prés. du Cercle Hochelaga, A. Ladouceur, I.G., J. D. Martineau, prés. du Cercle St-Georges, G. de G. Languedoc, prés. du Cercle Charlemagne, et O. Corbeil, prés. du Cercle St-Charles.

Le Président Général et le Commissaire Général font partie de droit de tous les comités avec voix délibératives, et les comités ont reçu le pouvoir de s'adjoindre d'autres membres.

C'est une heureuse idée, assurément féconde en résultats, d'avoir invité les Cercles de Montréal et de la banlieue à prendre part à l'organisation des fêtes ayant pour objet de célébrer la convention du mois d'août, et le Bureau Exécutif a droit à nos félicitations pour avoir ainsi réuni dans une commune action tous les cercles-frères de la métropole.

CONGRÈS

DES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES ET CANADIENNES-FRANÇAISES DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Congrès de Trois-Rivières, 1896

Propositions et Questions soumises à la discussion du Congrès

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS SOUMISES AU CONGRÈS DE VALLEYFIELD ET RENVOYÉES AU PRÉSENT CONGRÈS

QUESTION V.

Est-il opportun de faire prêter serment à certains membres réclamant des bénéfices pour maladie ainsi qu'aux médecins ayant donné leurs soins à tels membres, dans les cas où une Société jugerait cette procédure convenable ?

Si oui, quel est le meilleur moyen d'obtenir de la législature les pouvoirs nécessaires pour administrer tel serment, sous quelle forme et dans quelle mesure rendre obligatoire le devoir correspondant à ce droit de l'administrer ?

QUESTION VI.

Est-il opportun qu'une Société ou qu'un certain nombre de Sociétés établisse chez soi, pour le bénéfice de ses membres, un bureau protecteur du travail dans le but de procurer de l'emploi, suivant ses facultés, aux confrères sans ouvrage, en même temps que des employés aux patrons en besoin, ainsi que le tout est mis en pratique actuellement par l'Union St-Joseph de St-Henri de Montréal, ou chacun, d'après un modèle quelconque, sinon uniformément ? Si oui, quel est le meilleur moyen et le plus pratique pour celles d'entre nos Sociétés désirant s'unir dans le but de fonder tel bureau protecteur général, et fédéré du travail, assez efficace pour procurer à tous, patrons et chercheurs d'emploi, simplement et à courte échéance, rapprochement nécessaire et même entente formelle entre-eux, patrons et ouvriers ?

QUESTION VII.

Est-il opportun d'établir ou de définir les règles qui doivent être observées par les Sociétés de secours mutuels dans leurs délibérations, règles délimitant bien les devoirs et pouvoirs de l'officier président, et les devoirs et pouvoirs des membres délibérants ?

QUESTION VIII.

Les intérêts de nos Sociétés locales ou nationales de secours mutuels ne sont-ils pas communs et identiquement les mêmes sous tous les rapports, quoique recherchés dans des proportions et par des moyens différents, par rapport à un but unique qui est le secours mutuel ? Si oui, quels sont les meilleurs moyens d'entretenir entre elles des rapports qui, sans empiéter sur les droits, le but particulier ou l'autonomie d'aucune, régissent cependant leur conduite respective l'une à l'égard de l'autre ou de l'une à l'égard

des autres, de façon à ce que tels intérêts soient et restent véritablement communs sans jamais préjudicier à personne et plutôt aux fins de faire respecter et protéger l'ensemble que de se garer mutuellement ou de se défendre en cas de conflit ?

Sinon, que faut-il entendre par Sociétés locales ou nationales de secours mutuels ayant communauté d'intérêts et dans quelle proportion ; et quelle règle il importe de définir ou de se faire un devoir d'observer pour en arriver peut-être à l'unité d'action, du moins pour s'unir dans les aspirations qui peuvent être reconnues communes et obtenir ainsi la part de protection et d'influence nécessaires ou utiles à l'ensemble, sans négliger, si possible, par réciprocité de concours ou secours mutuels les intérêts absolument particuliers à une Société ?

SECONDE PARTIE

QUESTIONS NOUVELLES PROPOSÉES.

QUESTION I.

Par l'Union St-Joseph de Montréal.

Ne serait-il pas de l'intérêt des Sociétés représentées à cette convention d'étudier, s'il n'y a pas un moyen possible, que les dites Sociétés adopteraient un mode uniforme d'indemnité aux malades tant qu'aux taux et au nombre de semaines payables chaque année ?

QUESTION II.

Par la même Société.

1° Ne serait-il pas sage pour les Sociétés de secours mutuels de baser le taux de toutes contributions sur l'âge à l'entrée de chacun de ses membres ?

Par l'Union St-Pierre de Montréal.

2° Serait-il dans l'intérêt des Sociétés de secours mutuels d'adopter le système des contributions fixes ou échelle graduée suivant l'âge pour les contributions aux décès ou caisse de dotation ?

Par l'Union St-Joseph de St-Henri.

3° Est-il opportun de demander à la Législature de Québec de voir à établir une loi contraignant toutes nouvelles Sociétés de secours mutuels ou de bienfaisance ou toutes Sociétés étrangères de ce genre, à établir le système de contributions fixes graduées d'après l'âge de ses membres, calculées suivant les taux des compagnies d'assurance sur la vie et les Sociétés déjà existantes et possédant le susdit genre de contributions, afin de pouvoir ainsi garantir aux personnes appartenant à ces Sociétés les secours auxquelles elles ont droit et assurer aux associations ainsi fondées une vie permanente ?

QUESTION III.

Par la même Société.

Est-il avantageux de soumettre à la Législature de Québec d'intervenir dans la réduction des droits d'entrée établis au début des Sociétés afin d'aider au recrutement vu que ce moyen nuit au progrès des Sociétés en général ainsi qu'aux membres en faisant partie ?

QUESTION IV.

Par l'Union St-Joseph de Montréal.

Serait-il opportun de fusionner toutes les Sociétés

de secours mutuels et de bienfaisance dont la contribution est au *pro rata* du nombre des membres en une seule et même Société qui paierait mille piastres (\$1000.00) aux héritiers à la mort de chacun des sociétaires ?

QUESTION V.

Par la même Société.

1° Serait-il avantageux dans l'intérêt des Sociétés de secours mutuels, d'adopter une formule pour application pour bénéfice en maladie et d'exiger, en même temps que l'application, un certificat du médecin qui constatera la maladie, sa gravité actuelle et la durée probable de cette maladie ?

Par l'Union St-Joseph de Trois-Rivières.

2° Résolu qu'il soit proposé à la réunion du Congrès des Sociétés Catholiques et Canadiennes-Françaises de bienfaisance et de secours mutuels de la Province de Québec, "une mesure tendant à établir une uniformité dans ce qui regarde le droit aux bénéficiaires en cas de maladie, la durée de la maladie, et à ce que le médecin de la famille ou le médecin traitant, ne soient pas employés pour certifier l'état du malade, lors de son application aux bénéfices ?"

QUESTION VI.

Par l'Union St-Joseph de Montréal.

Ne serait-il pas important d'adopter comme principe que chaque Société de secours mutuels se chargerait de faire visiter par ses sociétaires un membre malade appartenant à une Société sœur d'une autre locale et envoyer rapport de telles visites ?

QUESTION VII.

Par la même Société.

Est-il de l'intérêt des Sociétés de secours mutuels et de leurs membres de laisser ces derniers s'arriérer ?

QUESTION VIII.

Art. 1.—Tout membre malade devra, en donnant avis à la Société de son incapacité de travailler par raison de maladie, donner en même temps le nom du médecin qui le traite et du médecin ordinaire de la famille ?

Art. 2.—Durant les quarante-huit heures qui suivront la réception de cet avis, la Société devra donner à un médecin autre que ceux dont le malade aura mentionnés les noms, ordre de visiter ce malade et de faire rapport à la Société.

Art. 3.—Le médecin visiteur, ainsi nommé, devra continuer ses visites au membre malade, assez souvent et assez longtemps, pour pouvoir faire à la Société un rapport hebdomadaire tant que le membre malade sera incapable de retourner à son occupation habituelle.

Art. 4.—Le Président, les Vices-Présidents, le Secrétaire et le Trésorier formeront de droit le comité chargé de faire le choix du médecin tel que mentionné dans les articles 2 et 3, et l'ordre de visiter devra être signé par au moins deux membres de ce comité.

Art. 5.—Dans les paroisses où il n'y a pas de médecin, ou là où il n'y en a qu'un seul, le comité devra, autant que possible, choisir le médecin le plus rapproché de la résidence du malade à visiter, afin que les frais occasionnés à la Société par ces visites ne soient pas trop élevés.

QUESTION IX.

Par l'Alliance Nationale.

Le Congrès est-il d'opinion que la législation de cette Province devrait adopter une législation comportant les dispositions contenues dans les questions suivantes :

1° Toute personne du sexe masculin, âgée de moins de 21 ans, mais de plus de 16 ans peut être admise comme membre d'une Société de secours mutuels, et jouir de tous les droits et faire tous les actes d'un sociétaire ; elle peut donner quittance et nommer et révoquer ses bénéficiaires, et sera considérée comme majeure pour les fins reconnues par les règlements de la Société ; mais elle ne peut être membre du comité de direction, ni trésorier de la Société.

2° Les membres des Sociétés de secours mutuels ne peuvent en aucun cas, lorsqu'ils font partie de plusieurs Sociétés, toucher en maladie une indemnité supérieure à leur salaire habituel.

3° Toute personne qui fait de fausses déclarations à une Société de secours mutuels, de nature à lui causer préjudice, dans le but de la tromper ou de la frauder, sera coupable de délit et punissable d'emprisonnement.

4° Abroger le chapitre I, Vol. II, des Statuts Refondus de la province de Québec, qui permet à tous ceux qui désirent fonder une Société de secours mutuels quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, sans examen et sans contrôle, de se constituer en corporation à cette fin.

5° Amender la première partie de l'article 5376b, Statuts Refondus P. Q. (Loi Pelletier) de manière à ce que les comités de régie des Sociétés de secours mutuels dont les affaires sont administrées directement par les membres de la Société, ne soient pas tenus responsables des paiements faits par celles-ci au-delà des recettes réalisées.

6° Les Sociétés de secours mutuels seront dispensées du droit de timbre sur les actes de procédures judiciaires et de toutes *taxe d'affaires*. Elles seront aussi libérées de l'obligation de payer toute taxe municipale et scolaire.

7° Toute contestation entre les membres ou une personne produisant une réclamation en vertu des règlements d'une Société et la Société, ou une branche de Société, sera tranchée de la façon ordonnée par les règlements, et la décision ainsi prise sera obligatoire et décisive pour toutes les parties, sans appel, et ne sera pas susceptible d'être reportée devant une Cour de Justice, à moins que les règlements en ordonnent autrement.

Par exception les réclamations pour bénéfices résultant du décès des sociétaires (autres que les frais funéraires) pourront être soumises aux tribunaux dans tous les cas.

La commission de régie croit qu'il serait dans l'intérêt du Congrès de fixer la contribution aux dépenses de la commission de la manière suivante : \$5 pour chaque Société de moins de mille membres et \$10.00 pour toute Société ayant plus de mille membres.

Il sera aussi proposé de changer le mode de délégation au Congrès en réduisant le nombre des délégués.

Montréal, 30 avril 1896.

Pour la commission de régie,

NAPOLÉON THÉORET,
Secrétaire-Trésorier.

A travers les Cercles

CERCLE ST-CASIMIR No 82.

Ce Cercle a déjà réalisé des progrès qui lui assurent une situation enviable à côté de ses émules. Grâce aux éléments actifs et dévoués qui le constituent et au bon esprit qui les anime, il a pu doubler son effectif dès la première année de son existence. Ce succès s'explique parfaitement par le fait que ses membres ont bien compris les principes de la confraternité qui doivent les animer les uns envers les autres et qu'ils se sont toujours conduits en conséquence.

Ils en ont donné, du reste, une nouvelle preuve à leur dernière séance, adoptant à l'unanimité la motion suivante proposée par MM. J. E. Guertin, M. Bertrand, J. Linteault, Nap. Tessier, R. Massicotte et F. Ferron "Que les membres du Cercle St-Casimir ont appris avec bonheur l'heureuse nouvelle du mariage de leur confrère, Henri Grandbois, avec Mlle Bernadette Rousseau, de St-Casimir, et qu'ils présentent à l'heureux couple leurs plus sincères félicitations."

L'Alliance Nationale est heureuse de joindre ses vœux de bonheur pour les nouveaux époux aux félicitations qui leur ont été présentées par les membres du Cercle.

PARTIE OFFICIELLE

Lettre Circulaire

Messieurs les Substituts,

Permettez-moi de vous signaler, ainsi qu'aux officiers et aux membres de vos cercles, les quelques questions d'ordre administratif ci-après mentionnées. Ces questions ont un caractère particulier d'actualité et recevront de votre part, j'en suis persuadé, toute l'attention qu'elles méritent.

Rapport semi-annuel. — Les secrétaires financiers et les trésoriers des cercles sont tenus de préparer leur rapport semi-annuel dans les premiers jours de juin. (Art. 214 et 228 des statuts). Ces rapports comprennent les sommes perçues par les cercles dans le mois de décembre précédent, et ne tiennent pas compte des sommes perçues dans le mois de juin pour le mois de juillet. La raison pour laquelle les recettes du mois de décembre sont incluses et celles du mois de juin sont exclues des opérations du semestre est que les contributions étant payables avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues, les cercles font en décembre la perception des contributions de janvier, et en juin celles du mois de juillet.

Il est de la plus haute importance que ces rapports nous soient transmis immédiatement. En vertu des statuts, ils doivent nous

être expédiés avant le 21 de juin, (Art. 230) et le Bureau Exécutif est obligé, — surtout cette année, à raison de la prochaine convention, — d'exiger que ces rapports nous soient transmis dans le délai prescrit. Ces rapports sont indispensables au Bureau Exécutif pour compléter la préparation du travail de la prochaine Convention du Conseil Général. Il s'agit de nous rendre compte des opérations de nos cercles, et de leur situation actuelle, — questions de la plus haute importance pour la bonne administration générale. — Pour cela le bureau a besoin de ces rapports financiers, qui seuls nous permettront de faire cette étude d'une manière avantageuse. Ces rapports, pour pouvoir être consultés avec profit, doivent être faits d'une manière uniforme. A la séance d'institution des cercles, nous leur avons remis deux exemplaires de la formule (No 16) destinée à la préparation de ces rapports. La plupart des cercles ont déjà fait usage de ces formules et nous en adresserons d'autres exemplaires à tous ceux qui en feront la demande.

Remise de fonds au Conseil Général. — Il est arrivé dans certains cas, que les secrétaires financiers et les trésoriers des cercles nous ont fait des remises de fonds en outre de celles accompagnant leurs rapports mensuels. Cette pratique présente des inconvénients. Il est de beaucoup préférable que les cercles nous fassent toutes leurs remises par le rapport mensuel, et que toutes les sommes qui nous sont ainsi expédiées soient inscrites sur le rapport mensuel avec indication de l'objet pour lequel elles nous sont adressées.

On nous a parfois transmis des chèques faits "à l'ordre du Secrétaire Général." Nous tenons à vous faire observer que cela n'est pas permis. En vertu de l'article 218 des statuts, les chèques, mandats d'express, etc. qui nous sont adressés pour le Conseil Général doivent être faits payables comme suit : "payez à l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale."

Cartes des cercles. — La publication des cartes de cercles dans notre *Revue* a été très favorablement appréciée par nos confrères. Nous savons qu'en plusieurs circonstances les cercles ont pu profiter du fait que la *Revue*, circulant dans les paroisses avoisinant celle où ils sont fondés, avait fait connaître leur existence et aussi quels sont les hommes qui ont l'administration des affaires du cercle.

On nous a demandé, à plusieurs reprises, de publier les noms de tous les officiers des cercles. Au début les cartes de cercles ne devaient contenir que les noms des officiers auxquels les membres et le public était plutôt supposé s'adresser pour recevoir des informations. Cependant, voyant qu'on désire, pour de bons motifs, donner par ces cartes plus d'informations utiles, nous avons décidé d'accéder à cette demande.

A cet effet, nous avons établi les tarifs suivants pour ces annonces.

1° Carte contenant les noms et adresses des S.P.G., prés., sec.-arch., sec.-fin. et méd.-exam., lieu et date de réunion — \$2.00 par année.

2° Noms et adresse de tous les membres du comité de régie et des membres du comité des malades, date et lieu de réunions, — \$3.00.

Changement d'adresses. — Nous avons reçu, depuis le premier mai, quelques avis de changements d'adresses. Mais nous sommes convaincus qu'un grand nombre de membres, qui sont déménagés, ne nous ont pas fait parvenir leur nouvelle adresse.

Vous voudrez bien attirer l'attention de votre Cercle sur ce fait, et avertir les intéressés que nous serons obligés de retrancher pour le reste de l'année les noms de ceux qui nous auront pas avertis de ce changement avant le premier juillet prochain; car il nous est impossible de retrancher et d'ajouter chaque mois sur les listes d'adresses imprimées, les noms de personnes qui, par négligence, ne nous donnent pas avis par le secrétaire de leur Cercle, dans un délai raisonnable, de leur changement d'adresse.

Audition. — Les statuts imposent aux Cercles le devoir de faire l'audition de leurs livres et des états et rapports des trésorier et secrétaire-financier régulièrement, au premier juin et au premier décembre de chaque année. Pour auditer avec avantage, les auditeurs doivent d'abord étudier avec soin, les dispositions des statuts qui fixent les contributions et versements exigibles des membres de la société, et en second lieu, de quelle manière les recettes sont partagées entre la caisse de dotation, la caisse des malades et la caisse générale, et aussi quelles charges chacune de ces caisses doit solder. Nous les référons à ce sujet aux statuts. (Articles 175 jusqu'à 195, et 202, 205 jusqu'à 220.)

Rétribution. — Messieurs les secrétaires-financiers voudront bien ne pas perdre de

vue qu'ils doivent faire la perception de la rétribution semi-annuelle avant le premier juillet prochain, (Art. 182), et nous l'adresser dans leur rapport de juillet. Il va sans dire que les cercles qui ont compris le montant de la rétribution dans la cotisation payée par les membres mensuellement pour défrayer les dépenses d'administration, doivent payer cette rétribution au Conseil Général, sans rien exiger de leurs membres de ce chef, si les ressources de leur caisse générale le permet.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention dévouée des officiers des cercles ces observations. Nous savons que notre appel sera entendu de nos confrères qui apportent tant de zèle dans l'exercice de leurs délicates fonctions, et leur renouvelons l'expression de nos sentiments de confraternité.

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gen.

ETAT FINANCIER

Au 31 Mars 1896

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 29 Février 1896	\$43,237.68
Produit des Contributions en Mars 1896	2,817.20
	<u>\$46,054.88</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaire de feu Ls. Bélec	\$ 1,000.00
Par bénéficiaire de feu H. Brazeau	500.00
Par Caisse Générale, 5 %	140.86
Par Balance au 31 Mars 1896.	44,414.02
	<u>\$46,054.88</u>

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$44,414.02
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	758.06
	<u>\$45,172.08</u>

PLACEMENTS DES FONDS.

La Fabrique de St-Michel de Vaudreuil.....	5,700.00
--	----------

La Municipalité Scolaire de la Cité de Ste-Cunégonde.....	10,000.00
Prêt hypothécaire.....	12,000.00
La Banque Jacques-Cartier.....	17,330.64
Espèces en mains	38.00
Cercles.—Excédant des surplus sur les déficits de remises effectuées.....	103.44
	45,172.08

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

Montréal, 1er Avril 1896.

Cautionnements d'Officiers

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	o	Approuvé par Cercles.
J. N. Turcotte..	Sec.-Fin.	St-Frédéric..	75	29 mars 96
E. Desjardins..	"	Ste-Rose....	98	3 mai 96
L. G. Keroack..	Trésorier	St-Ephrem..	47	18 mars 96
J. H. Lavalée..	Sec.-Fin.	St-Félix....	41	26 avril 96

MORTALITÉ

No 20.—U. H. NADEAU, 21 ans, admis dans le Cercle St-Jean, No 78, le 26 Juin 1895, est décédé le 8 Février 1896, de *Phtisie Aigüe*. Bénéficiaires, frères et sœurs, \$1,500.00.

Cartes de cercles

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec.-Fin., C. Dallaire, 218 Know; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Monette, 1861 Quesnel; Prés., Alex. Monbriand, 345 Delisle; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 138 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quesnel; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doutré; Sec.-Arch., P. Parent; Sec.-Fin., André Leduc, jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Benj. Lefebvre; Prés., J. B. Lefebvre; Sec.-Arch., Rémi Décaré; Sec.-Fin., Gervais Décaré; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachy). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St-Henri; Sec.-Arch., J. N. Marcell, 1149 St-Jacques; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 359 St-Antoine; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., A. C. Dionne, 243 Lafontaine; Prés., M. Perras, 483a Dorchester; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario; Sec.-Fin., E. Bouthiller, 268 St-André; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1260 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurét; prés., Ls. Michaud; sec.-arch., M. C. Bezner; sec.-fin., A. Lamarche; méd.-exm., L. N. F. Cypihot. Réunions, 3e mercredis, 7½ p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation; prés., J. E. Clément, 363 Berri; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 243 Dorchester; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 265 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre; Prés., Ov. Corbeil, 191 Centre; Sec.-Arch., N. Balise, 12 Châteauguay; Sec.-Fin., J. A. Chs Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 305 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., W. Blanchard, 136 Ste-Émilie; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Pojier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3397 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., J. E. Marcille; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., W. H. Campbell; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co. Soulanges

Rvd. J. A. Lippé, S. P. G.; Prés., Pierr. Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Duménil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoiry; sec.-arch., Eug. Lavalée; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, école du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. J. D. Beaudoin, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 6; Boulevard Langelier; Sec.-arch., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Sec.-Fin., Alph. Pouliot, 205 St-Joseph; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., D. E. Fournier, 253 St-Joseph; prés., Jean Patoine, 250 St-Joseph; Sec.-arch., E. Cloutier, 335 St-Jean; Sec.-Fin., J. Cloutier, 395 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guéard; Réunions, 1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoine, 250 St-Joseph.

○ No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co. Beauharnois

S. P. G., et S. F., J. T. Mollere; prés., F. Cardinal; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jasmin. Assemblées, dernier vendredi.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil

S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypihot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., C. H. Langlois; prés. Rvd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-arch., E. Charrette; Sec.-Fin., T. Bélanger Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

- No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE
S. P. G., P. Joubert; Prés., J. Ouimet; Sec.-Arch., J. R. Deschambault; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.
- No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne
S. P. G., J. Deschambault; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er dimanches, salle I. Mathieu, 3,30 hrs p.m.
- No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin
S. P. G., C. A. Descaud, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Desrozier; méd.-exam., A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.
- No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal
S. P. G., Marc Trotter, 21 Moreau; prés., J. H. Garceau, 164 Desery; Sec.-Arch., C. Dignard, 2089 Desery; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Desery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 188 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.
- No 30—CERCLE MASCOUËTE, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Rév. L. J. Lauzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.
- No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., A. Melancon; Méd.-Exm., E. G. Courteau; Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.
- No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska
1er Prés. Hon., Rév. A. Desautiers, ptre; 2e Prés. Hon., Rév. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., F. E. Poltras; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.
- No 33—CERCLE ST IGNAËE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St. Amour; prés., Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.
- No 34—CERCLE SALABRIE, Valleyfield
S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., Zép. Boyer. Sec.-arch., M. Chatel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 4e vendredi, salle Monette, rue Ste-Cécile.
- No 35—CERCLE ST PAUL, Co Hochelaga
S. P. G., Ev. Desparois; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'Eglise.
- No 37—CERCLE CONTRECEUR, Co Verchères
S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe. Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Chartron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.
- No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm
S. P. G., Rév. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.
- No 39—CERCLE MASHKINONGÉ, Maskinongé
S. P. G. et Méd.-Exm., L. Th. Charon; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.
- No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa
S. P. G., Henri Bourras. Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.
- No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.
- No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal
S. P. G., J. L'Espérance, 289 Fullum; prés., E. Houli; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Berthiaume, 88 Dufresne; méd.-exam., F. Letlis, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue Notre-Dame.
- No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal
S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-Dame; prés., Jos. Lambert, 357 Berré; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., G. Monette, 76 St-Jacques; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.
- No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prudhomme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.
- No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil
S. P. G., J. H. Bastien; prés., Rév. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.
- No 47—ST-EPHREM, Co Bagot
S. P. G., David Lemay; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.
- No 50—ST-GUILLEAUME, Co Yamaska
S. P. G., M. Ovide Martin; prés., J. B. Archambault; sec.-arch., Z. Beauregard; sec.-fin., A. J. Allaire; méd.-exam., J. B. Archambault. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.
- No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska
S. P. G., E. E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., La. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.
- No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal
S. P. G., E. Sauvageau, 1337 Ste-Catherine; prés., J. H. Hamelin, 274 St-André; sec.-arch., J. N. Duhamel, 53 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 1er et 3e pundi, Salle St-Pierre, 1079 de Montigny.
- No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguay
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., La. Ste-Marie; Sec.-arch., A. Payant; Sec.-Fin., Tref. Hebert; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.
- No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comte de Vaudreuil.
S. P. G., Rév. M. O. Dufault; Prés., J. Courville; Sec.-Arch., D. Ménard; Sec.-Fin., J. St-Denis; Méd.-Exam., H. Cholette, M. D., M. P. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.
- No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier
Prés. Hon. Rév. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire; Prés., U. Contrechesne; Sec.-arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin., L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Ch. Desrosier. Réunions, 1er et 4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.
- No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cédres.
S. P. G., J. O. Cullihier; prés., Ed. Dumesnil; sec.-arch., J. T. Tremblay; sec.-fin., Geo. Sauvé; méd.-exam., Noé Roberge. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Cullihier.
- No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal
S. P. G., P. O. Lasalle, 745 Lafontaine; Prés., F. X. Roy, 97 St-Jacques; Sec.-arch., L. P. Fortin, 137 Ste-Elizabeth; Sec.-Fin., J. E. Delcour, 97 St-Jacques; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre, 1119 Ontario. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-avant Mignonne).
- No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa
S. P. G., D. Simon; prés., P. Th. Desjardins; Sec.-arch., Hor. Pitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Chartron, encogiture rues Pont et Charles.
- No 65—ST-FRS-XAVIER, l'Epiphanie, Co l'Assomption
S. P. G. et sec.-fin., Téléphore Mercier; prés., Jos. Lamarche; sec.-arch., Geo. Pelletier; méd.-exam., I. Ethier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. F. Riopel, trésorier.
- No 66—LAPRAIRIE, Co Laprairie
S. P. G., Rév. J. A. Larose; prés., J. B. J. Brassard, M. D.; sec.-arch., E. Cardinal; sec.-fin., A. F. Groulx; méd.-exam., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois.
- No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe
S. P. G., J. A. Letellier; prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-arch., P. H. Sauvé; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.
- No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve
S. P. G., M. Aug. Charest; prés., J. D. Martineau; sec.-arch., H. A. Gendron; sec.-fin., Rév. G. M. LePailleur; méd.-exam., P. Lussier.
- No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.
S. P. G., R. Auzias Turenne, Outremont; prés., G. de Langue-doe, Outremont; sec.-arch., L. G. Beaulieu, Outremont; sec.-fin., Leon Hugny, 602 St-Christophe, Montréal; méd.-exam., A. Dagenais, 1410 St-Denis, Montréal. Réunions, 1er vendredi de chaque mois, salle Municipale du Mile-End.
- No 79—CERCLE BOURGET, Montréal
S. P. G., J. A. Martin, 123 St-Christophe; prés., L. G. Lapointe, 47 Craig; sec.-arch., J. S. Fisdale, 1769 Beaudry; sec.-fin., P. Gauthier, 71 Champlain; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, rue Maisonneuve, à 8 h. p. m.